

JAN



GROUPE DES ECOLES
INTER-ETATS
EIER - ETSHER



**CONSEIL DES MINISTRES
DU GROUPE EIER/ETSHER
COMPTRE RENDU DES TRAVAUX**

29 ET 30 JANVIER 2001
DAKAR (SENEGAL)

EIER - 0040



**GROUPE DES ECOLES
INTER-ETATS
EIER - ETSHER**



**CONSEIL DES MINISTRES
DU GROUPE EIER/ETSHER
COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

29 ET 30 JANVIER 2001
DAKAR (SENEGAL)

SOMMAIRE

	Pages
Liste des participants	3
Calendrier des travaux	8
Discours d'ouverture des Conseils des Ministres du pôle de l'Eau de Ouagadougou (Prononcé par M. Abdoulaye BATHILY, Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique du Sénégal)	10
Allocution de M. VIELLE, Représentant de la France	15
Allocution de Mme SCHILLER, Représentante du Royaume du Danemark	17
Synthèse de la réunion du Conseil des Ministres du Groupe EIER-ETSHER	18
Décisions du Conseil des Ministres du Groupe EIER-ETSHER	22

LISTE DES PARTICIPANTS

BÉNIN

M. AKPAKI Julien
Directeur Adjoint de Cabinet,
Représentant le Ministre de l'Education
Nationale et de la Recherche Scientifique
du Bénin,

M. AHANDAGBE A. Etienne
Directeur des Bourses et des Equivalences des
Diplômes
03 B.P. 408 Cotonou
Tél./fax : 31 42 05

M. DAH Théodule
*Ministre délégué auprès du Ministre de
l'Environnement et de l'Eau, chargé de
l'Eau*

BURKINA FASO

M. DIALLO Ousmane S.
Directeur Général de l'Hydraulique
03 B.P. 7025 Ouagadougou 03
Tél. 33 32 88 Fax : 32 45 24
Mail : osdiallo@fasonet.bf

CAMEROUN

M. ABOUBAKARY Abdoulaye
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture

M. KENFACK Martin
Ingénieur Général du Génie Rural
Représentant des Ecoles Inter-Etats
B.P. 13382 Yaoundé
Tél.: 23 48 26
Fax : 21 72 37 – 22 43 75

CENTRAFRIQUE

M. DOTTE BADEKARA Gabriel
*Ministre d'Etat, chargé de la Promotion
du Monde Rural de la Centrafrique*

M. NGOLOMOUNDOU Edouard
Directeur Général de l'Appui Agricole et
Administratif
B.P. 786 Bangui
Tél. 61 34 55

CONGO

M. NZILA Pierre
*Ministre de l'Enseignement Primaire,
Secondaire, Supérieur, chargé de la
Recherche Scientifique*

M. GASSAÏ Pierre Corentin
Représentant des Ecoles Inter-Etats
B.P. 2682 Brazzaville
Tél. 58 25 82 / Fax : 56 72 07

CÔTE D'IVOIRE

Mme HOUPHOUET-BOIGNY Denise
Directrice des Enseignants Supérieurs
Scientifique
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique
BP V 151 Abidjan
Tél. 20 21 34 96 ; Fax : 20 21 12 52

GABON

M. MOGOULA-ROBACKY Hervé
Conseiller Technique
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique
B.P. 2217 Libreville
Tél. 76 07 84/64
Fax : 76 39 09 / 76 43 45

GUINÉE

M. SAMPIL Mamadou
*Conseiller du Premier Ministre, chargé
de l'Enseignement Supérieur,
Représentant le Ministre de
l'Enseignement Supérieur et la
Recherche Scientifique*

M. CONTE Ibrahima Moriah.
Directeur National de l'Enseignement
Supérieur
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique
B.P. 2201
Tél. 45 19 50 / Fax 45 32 17

MALI

M. HAÏDARA Modibo
*Directeur de la Cellule de Planification
et des Statistiques, Représentant le
Ministre de l'Education Nationale*

M. TANGARA Koïba
Directeur National Adjoint de l'Enseignement
Supérieur
B.P. 71 / Bamako Tél. 22 87 20

MAURITANIE

M. SAADOU EBIH Ould Mohamed
Conseiller Technique du Ministère de
l'Hydraulique et de l'Energie
B.P. 4913 Nouakchott
Tél. (222) 25 95 15 / 29 40 85
Fax : 25 95 15
E.mail : sg.mhe@mauritanie.mr

NIGER

Mme BADERI Zeïnabou Maïkorema
Conseillère technique, Représentant le
Ministre du Développement Rural

M. NIANDOU Ousséini
Directeur des Aménagements et des
Equipements Ruraux Agricoles
B.P. 241 / Tél. 73 21 48 Niamey

SÉNÉGAL

M. Abdoulaye BATHILY
Ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique

Mme Astou FAYE FALL
Chef du Service de Gestion et de Planification
des Ressources en Eau
BP 4021 Dakar
Tél. 22.21.54
Fax 22.95.81

TCHAD

M. KEBZABO Saleh
Ministre de l'Agriculture du Tchad,

M. NAMBA Yallah
Directeur de l'Enseignement Agricole
B.P. 624 Tél. 52 55 32 Fax : 52 51 19
N'Djaména

TOGO

M. KOMBATE Damangue Labli
Conseiller Technique, Représentant le
Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et
de la Pêche

Mme GNINOFU Ayélé-Mawuto
Directrice de la Planification et des Ressources
Humaines
B.P. 341 Lomé
Tél. 22 02 48 Fax : 21 10 62

GRUPE EIER-ETSHER

Philippe MANGE
Directeur du Groupe EIER-ETSHER
philippe.mange@eier.org

Jacques André MUHET
Directeur Administratif et Financier
du Groupe EIER-ETSHER
jacques.andre.muhet@eier.org

Babacar DIENG
Directeur des Etudes de l'EIER
babacar.dieng@eier.org

Jérôme Makin DJEGUI
Directeur des Etudes et de la Recherche de l'ETSHER
jerome.makin.djegui@etsher.org

Amadou Hama MAÏGA
Directeur de la Recherche de l'EIER
amadou.hama.maiga@eier.org

Jean Claude DEMOULIN
Directeur de la CFPI / EIER-ETSHER
cfpi@eier.org

Daniel DUBOIS
Directeur du CEFOC / EIER-ETSHER
daniel.dubois@cefoc.org

DÉLÉGUÉS DES ENSEIGNANTS

EIER

YACOUBA Hamma
Enseignant
hama.yacouba@eier.org

ETSHER

KOUAME Kouassi
Enseignant
kouassi.kouame@etsher.org

DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ATS

EIER

Mme DAYAMBA Amélie
amelie.dayamba@eier.org

ETSHER

DARANKOUM Idrissa

DÉLÉGUÉS DES ÉLÈVES

EIER

IDO Bouladeyoï Dieudonné

ETSHER

EYENE ELLA Mac Valéry
mac_valery@yahoo.fr

REPRESENTANT DES EMPLOYEURS

M. Abdoulaye Bouna FALL
PDG de GTHE
BP 7084 Dakar Médina

REPRESENTANT DES ANCIENS ELEVES

Mme Khady NDIAYE NIANG
BP 11468 Dakar Peytavin

OBSERVATEURS INVITES

FRANCE

M. Thierry VIELLE
Adjoint au Sous-Directeur de la Coopération
Universitaire et Scientifique à la Direction de la
Coopération Scientifique, Universitaire et de la
Recherche du Ministère des Affaires
Etrangères
Paris

DANEMARK

Mme Patricia BUSSONE
Conseillère Eau et Assainissement près
l'Ambassade du Royaume du Danemark au
Burkina Faso, Ouagadougou

Mme Bente SCHILLER
Conseiller Technique au Ministère Royal des
Affaires Etrangères du Danemark
Copenhague

SUISSE

Mme Ingrid APELBAUM PIDOUX
Ambassadeur de Suisse au Sénégal.
Dakar

M. Le Professeur Joseph TARRADELLAS
Directeur du Laboratoire Ecotoxicologie
Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
Suisse

CALENDRIER DES TRAVAUX

LUNDI 29 JANVIER 2001 : REUNION DES EXPERTS

09 H 00- 09 H 30	Ouverture des travaux et présentation des nouveaux Représentants
09 H 30 - 10 H 00	Adoption de l'ordre du jour et situation actuelle des écoles
10 H 00 - 10 H 30	Pause café
10 H 30 - 12 H 00	Evolution Institutionnelle <ul style="list-style-type: none">- <i>Création du Groupe EIER-ETSHER</i>- <i>Adaptation des textes statutaires concernés</i>- <i>Réforme du Conseil d'Administration</i>
12 H 00 - 14 H 00	Pause déjeuner
14 H 00 - 15 H 00	Evolution Institutionnelle (Suite)
15 H 00 -16 H 30	Sécurisation financière du Groupe EIER-ETSHER <ul style="list-style-type: none">- <i>Versement des contributions des Etats membres sur la période 1990-2000</i>- <i>Directives du président du Conseil d'Administration mises en œuvre en vue du respect par les Etats membres de leurs obligations financières statutaires</i>- <i>Résultats obtenus à la suite de ces mesures</i>- <i>Evolution des conditions de recrutement des étudiants :</i><ul style="list-style-type: none">. <i>rentrée différées : conséquences</i>. <i>ouverture et diversification</i>
16 H30 - 17 H 00	Pause café
17 H 00 - 17 H 30	Désignation du Président des Conseils d'Administration et des Ministres pour 2000 à 2003
17 H 30 - 18 H 00	Questions diverses
18 H 00 - 18 H 30	Synthèse de travaux

MARDI 30 JANVIER 2001 : CONSEIL DES MINISTRES

09 H 30 - 10 H 00	Messages des partenaires au développement et des bailleurs de fonds Discours d'ouverture du Président du Conseil des Ministres, Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique du Sénégal
10 H 00 - 10 H 30	Pause café
10 H 30 - 12 H 30	Travaux des Ministres à huis clos
12 H 30 - 14 H 00	Pause déjeuner
14 H 00 - 16 H 00	Synthèse des travaux des Ministres en plénière

**DISCOURS D'OUVERTURE DES CONSEILS DES MINISTRES DU
POLE DE L'EAU DE OUAGADOUGOU
(Groupe EIER/ETSHER et CREPA)**

Prononcé par M. Abdoulaye BATHILY
Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique du Sénégal
(Président des Conseils d'Administration et des Ministres
du Groupe EIER-ETSHER et du CREPA)

Excellences, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs les Ministres et Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs les Représentants des Ministres,
Mesdames, Messieurs les Bailleurs de fonds,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs les enseignants, agents et étudiants du Groupe des Ecoles
EIER/ETSHER et du CREPA,
Chers Invités,

Contexte

En ma qualité de Président en exercice des Conseils des Ministres du Groupe des Ecoles interafricaines EIER (Ecole Inter-Etats des Ingénieurs de l'Équipement Rural) et ETSHER (Ecole Inter-Etats des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural) ainsi que du CREPA (Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût), je suis heureux de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue au SENEGAL. L'événement qui nous réunit aujourd'hui concerne la tenue des Conseils des Ministres des institutions que je viens d'évoquer.

Ces institutions composent le pôle de l'Eau de Ouagadougou et je tiens à renouveler toute ma reconnaissance au Burkina Faso où siègent dans de très bonnes conditions les institutions inter-africaines qui nous réunissent aujourd'hui à Dakar. Cet appui témoigne de la disponibilité du Gouvernement burkinabé et prouve une fois de plus son option pour l'intégration africaine.

L'EIER, l'ETSHER et le CREPA sont des structures complémentaires qui s'impliquent dans une meilleure gestion des ressources en eau et de l'environnement, car la formation supérieure professionnelle est assurée par le groupe des Ecoles tandis que le CREPA développe les aspects communautaires et autres concepts recommandés pour la vulgarisation des technologies au niveau des populations souvent pauvres.

Les trois institutions ont pratiquement les mêmes pays membres : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo. Seule la Guinée-Bissau s'ajoute aux pays membres du CREPA.

Historique

L'EIER a été créée en 1968 par décision de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM). En 1972, l'ETSHER voyait le jour par décision du Conseil d'Administration de l'EIER.

L'EIER et l'ETSHER ont pour instances de tutelle :

- Le Conseil des Ministres représentant chacun des Etats membres qui se réunit tous les trois ans et qui a pour mission de définir les orientations politiques et stratégiques. Il est présidé par le Président du Conseil des Ministres ;
- Le Conseil d'Administration composé d'un représentant de chaque Etat membre est également présidé par le Président du Conseil des Ministres. Il constitue l'instance de gestion au sens large.

Les champs de compétence des Ecoles concernent les techniques liées à l'eau, aux aménagements, à la construction, à l'énergie et à l'environnement. Leurs missions recouvrent :

- les formations initiale, de spécialisation et la formation continue ;
- la recherche appliquée ;
- l'expertise ;
- l'information et la documentation.

Le Groupe des Ecoles EIER/ETSHER entretient des liens de coopération avec plusieurs pays et Institutions sur le plan international.

En une trentaine d'années, le Groupe des Ecoles EIER/ETSHER a formé près de 1000 techniciens supérieurs, 680 ingénieurs, 665 spécialistes post-universitaires et 4400 stagiaires ont bénéficié de la formation continue.

Enfin, chaque année, de plus en plus, de jeunes diplômés bénéficient de bourses d'insertion professionnelle.

Comme vous pouvez le constater, ce palmarès est éloquent. Il renforce l'ambition des Ecoles de poursuivre leurs missions de formation. Les Ecoles ont également l'ambition de poursuivre leurs missions d'appui au développement qui recouvrent la recherche, la formation continue et les activités d'ingénierie et d'expertise.

Quant au CREPA, il y a de cela 3 ans, exactement en juillet 1997, se tenait ici à Dakar, le Conseil des Ministres instituant le Centre Régional pour l'Eau Potable et Assainissement à faible coût. Cet acte politique lui a conféré le statut d'organisation régionale, une responsabilité nouvelle dans l'accomplissement des missions spécifiques et techniques dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Cette responsabilité nouvelle, souhaitée par nos Etats est pour le CREPA, institution unique en son genre, une opportunité inédite de valorisation de ses capacités opérationnelles dans les Etats membres, au profit des populations démunies. Trois ans après, quels sont les résultats obtenus ? La réponse à cette importante question sera donnée au terme de notre présent conseil.

Ce que nous savons déjà, c'est que les populations les plus démunies attendent beaucoup du CREPA pour la satisfaction de leurs besoins en eau potable et en assainissement.

Ordre du jour et questions à résoudre

Pour le Groupe des Ecoles EIER/ETSHER, il s'agit essentiellement que le Conseil des Ministres :

- décide de faire évoluer le cadre institutionnel des Ecoles, en particulier au niveau du Conseil d'Administration. Ce dernier devra, d'une part, refléter dans sa composition le monde du travail dans lequel s'insèrent les jeunes diplômés qui trouvent maintenant des emplois hors du secteur public. D'autre part, il s'agira de définir des mesures et pénalités en vue d'obtenir que tous les Etats membres respectent les statuts et versent régulièrement leurs contributions financières et que ceux qui sont endettés apurent leurs arriérés ;
- désigne un nouveau Président des Conseils des Ministres et d'Administration pour la période 2000-2003.

S'agissant du CREPA, le Conseil des Ministres va saisir l'opportunité pour apprécier les rapports d'activités et le fonctionnement de l'institution. Nos appréciations et décisions devront impulser une nouvelle dynamique au CREPA situé au carrefour du public et du privé, et jouant ainsi un rôle prépondérant au service de nos populations à faibles revenus.

En effet, le secteur de l'eau en général et celui de l'assainissement en particulier ne sont pas encore maîtrisés par nos Etats bien qu'ils constituent des secteurs prioritaires dans nos politiques de développement. Une maîtrise des ressources en eau, liée à une gestion efficiente du secteur de l'assainissement dans l'optique d'une gestion des communautés urbaine, périurbaine et rurale, reste encore un défi à relever.

Coopération avec les bailleurs de fonds

Depuis leur création, les Ecoles ont tissé progressivement des liens de partenariat de plus en plus étroits tant financiers que techniques avec leurs bailleurs de fonds.

Je citerai tout particulièrement le partenariat avec l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, les Pays-Bas, la Suisse, l'Agence Universitaire de la Francophonie, l'OMS, la FAO, l'UNICEF, l'Union Européenne, et je suis loin d'être exhaustif. Ma gratitude va à tous. Ces coopérations exemplaires sont, chacune, spécialisées et soutiennent des actions et des projets spécifiques. Elles sont de la première importance pour que les Ecoles progressent dans la qualité et dans la gamme de leurs missions.

Elles apportent, par exemple :

- des financements d'investissement ou de fonctionnement de projets ;
- des ressources humaines pointues, en particulier des enseignants de qualité ;
- des appuis à la pédagogie, à la recherche, à la formation continue, à l'ingénierie et à l'expertise ;
- des co-habilitations de certains diplômés ;
- des bourses de formation initiale, post-universitaires des spécialisation, continue, d'insertion professionnelle et de stagiaires en 3^{ème} cycle. Certaines sont aussi

préférentiellement dédiées aux filles pour accroître le taux de féminisation des diplômées, facteur important de développement socio-économique et insuffisamment mis en avant.

La contribution des bailleurs de fonds au budget global des Ecoles est très élevée en valeur et en pourcentage : elle est vitale pour nos institutions et je les en remercie du fond du cœur. Elle les sécurise financièrement car elles sont pluriannuelles. De plus, leur impact sur la qualité des prestations des Ecoles est régulièrement évalué et audité, ce qui est tout particulièrement stimulant.

A ce sujet, je saisis l'occasion de remercier le Royaume du Danemark qui vient d'accorder tout dernièrement, grâce à DANIDA, un nouveau financement pour la période 2000-2005. Nous y reviendrons au cours de nos travaux.

Cependant, ce soutien financier doit être accompagné des efforts des Etats membres. Nous devons démontrer notre intérêt pour les écoles par un soutien financier constant.

En effet, les principaux bailleurs de fonds, depuis de nombreuses années, attirent notre attention sur le respect de nos obligations financières statutaires annuelles et sur l'apurement des très importants arriérés accumulés par trop de pays membres.

Des décisions claires et fermes devront être prises en ce sens tout à l'heure, nous allons nous employer à nous montrer solidaires tous ensemble. Il va de la pérennité de nos institutions de OUAGADOUGOU.

En quelques années, le CREPA a beaucoup grandi en développant progressivement des capacités techniques dans le secteur de la mobilisation et de la gestion des ressources en eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets.

Il illustre, lui aussi, la solidarité des relations tant avec les Etats membres qu'avec l'appui financier de ses partenaires au développement.

J'exprime toute ma gratitude à nos amis qui ont toujours marqué leur solidarité au CREPA, en lui apportant les moyens et les ressources indispensables à la réalisation des missions qui lui sont assignées depuis sa création en 1988, jusqu'à nos jours. Il me plaît de citer la Coopération Suisse, la Coopération Danoise, l'Organisation Mondiale de la Santé, l'UNICEF, PLAN INTERNATIONAL, les Pays-Bas, la Région Wallonne de Belgique.

Il me plaît également de saluer la coopération exemplaire établie entre le CREPA et le Groupe des Ecoles Inter-Etats que sont l'EIER et l'ETSHER. C'est au nom de cette collaboration que l'EIER a concédé une partie de son terrain au CREPA pour l'édification de son siège dont l'inauguration est intervenue le 15 novembre 1999 sous la présidence du Président en exercice du Conseil des Ministres.

Grands projets et perspectives

Dans le cadre d'une mondialisation généralisée, le Groupe des Ecoles EIER-ETSHER fait preuve d'optimisme, d'ambition et a de grands projets à court et moyen terme qu'il décline dans son deuxième projet d'établissement, en cours de finalisation, couvrant la période 2000-2001 / 2005- 2006.

L'EIER et l'ETSHER, tout en ayant leur place dans le système technologique mondial qui se tisse actuellement doivent apporter leur contribution à l'intégration africaine dans un concept proche de ce qu'a été la référence en la matière.

S'agissant de l'enseignement supérieur technique, leur place est à l'interface du système monde/systèmes locaux pour permettre aux systèmes locaux de participer au système monde.

Pour y parvenir, elles conçoivent les principaux projets suivants :

- faire du Centre de documentation et d'information actuel un Centre de Ressources du pôle de l'Eau de OUAGADOUGOU dans les domaines de l'Eau, en particulier agricole, et du développement rural et urbain.

Ce centre de ressources valorisera le fonds documentaire du CIEH si celui-ci lui est confié. La France et d'autres partenaires financiers seront sollicités à ce sujet et je crois savoir qu'ils y sont favorables ;

- utiliser les NTIC, les nouvelles technologies d'information et de communication ;
- augmenter significativement les promotions de techniciens supérieurs pour mieux répondre au marché de l'emploi. L'Union Européenne a été approchée en ce sens ;
- poursuivre la déconcentration et le renforcement de leurs actions d'appui au développement sur place dans les Etats membres, en particulier les prestations d'ingénierie et d'expertise ;
- concrétiser par la signature d'un protocole de coopération avec le CREPA la volonté de développer des actions en commun. Je vous propose d'en confirmer l'intention ;
- enfin, je mentionnerai que, après le renouvellement récent de la convention de coopération avec le DANEMARK, le renouvellement des accords avec la SUISSE est en bonne voie et le chantier du renouvellement de la convention avec la France va prochainement s'ouvrir.

L'ordre du jour du Conseil des Ministres du CREPA est chargé. Aussi, voudrais-je souhaiter que vous accordiez une attention soutenue aux différents dossiers et qu'au terme de notre session, des décisions soient prises pour un meilleur fonctionnement du CREPA et pour donner encore plus de sens aux concepts qu'il vulgarise ;

Poursuivons nos relations avec cet esprit d'équipe qui règne entre nos pays africains et nos partenaires financiers. Consolidons-les lors de nos Conseils des Ministres.

Je déclare ouvertes les sessions de Conseils des Ministres du Pôle de l'Eau de Ouagadougou et je souhaite pleins succès à nos travaux !

Abdoulaye BATHILY
Ministre de l'Energie et de
l'Hydraulique

ALLOCUTION DE MONSIEUR THIERRY VIELLE
Sous-Directeur Adjoint de la Coopération Universitaire et
Scientifique au Ministère Français des Affaires Étrangères

Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Ministres,

Je voudrais tout d'abord vous dire tout le plaisir et l'honneur que j'éprouve à me trouver aujourd'hui parmi vous pour cette session du Conseil des Ministres des Ecoles Inter-Etats d'ingénieurs et de techniciens supérieurs de l'hydraulique et de l'équipement rural de Ouagadougou.

Il ne s'agit pas ici de simples paroles de circonstances.

J'appartiens en effet à une Direction nouvellement créée au sein du Ministère des Affaires Étrangères, la Direction de la coopération scientifique, universitaire et de la recherche. Au cœur des préoccupations de cette Direction figure la formation des cadres étrangers, notamment africains, en coopération avec le système français d'enseignement supérieur et de recherche. C'est pourquoi je suis particulièrement heureux d'avoir pu effectuer le déplacement de Dakar pour cette réunion.

Nous adhérons pleinement au concept d'écoles – ou d'établissement – inter-Etats. Bien que la création de ces établissements ne soit pas très récente, ceux-ci nous paraissent porter des notions infiniment utiles et innovantes : la mobilité, tout d'abord, liée à la nature même de ces écoles (mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs, venus d'horizons et de pays différents, mobilité des diplômés en quête d'un premier emploi) ; la notion de réseau, élément essentiel à la production et à la diffusion des connaissances dans le monde contemporain ; enfin, l'idée, si féconde, d'une mise en commun des ressources et des compétences, pour faire mieux ensemble et éviter de multiplier les initiatives et les structures.

Dans ce contexte, nous sommes particulièrement attachés aux écoles d'ingénieurs et de techniciens supérieurs de Ouagadougou. Parce qu'elles constituent à l'évidence un pôle de stabilité et de référence dans un paysage universitaire, disons, assez contrasté.

Par le choix judicieux des équipements, la qualité de la maintenance, l'attention portée aux mille et un détails de l'action quotidienne qui constituent la vie d'un établissement (et qui expliquent que tous, étudiants, enseignants-chercheurs, personnels de direction ou d'administration, s'y sentent bien et adhèrent au projet qui les porte), par l'importance de l'exposition au monde de l'entreprise, enfin, ces établissements jouent un rôle irremplaçable pour la formation de cadres de haut niveau, utiles au développement de leur pays.

Il était donc normal que nous fussions à vos côtés, Messieurs les Ministres, pour une entreprise de cette importance. Vous avez bien voulu considérer que la référence française en matière de formation d'ingénieurs pouvait être, parmi d'autres, et avec d'autres, utile à l'affermissement de ces écoles, et c'est pourquoi nous avons été heureux de vous apporter notre appui. Celui-ci porte aujourd'hui principalement sur la mise à disposition de personnels administratifs et d'enseignants, la vie étudiante (avec l'attribution de bourses permettant à

chacun de suivre sa scolarité dans des conditions convenables) et le fonctionnement des établissements, par l'attribution d'une subvention annuelle contribuant à l'équilibre du budget. Enfin, tous les Etats membres figurant dans la zone de solidarité prioritaire (espace de concentration de l'aide française au développement), les écoles sont, le cas échéant, éligibles à un financement pluriannuel sur le Fonds de Solidarité Prioritaire. Il conviendrait, si nous nous engageons sur cette voie, de définir rapidement un projet réaliste d'investissements matériels et immatériels destinés à moderniser les établissements ou à accroître leurs capacités d'accueil.

J'ai été par ailleurs sensible hier à une certaine forme d'impatience relative à l'africanisation nécessaire de certains postes à responsabilité. Cette impatience est légitime. Nous la comprenons parfaitement. C'est pourquoi, au rythme que vous souhaitez – on peut penser qu'il sera relativement soutenu, tant sont nombreux les cadres africains de haut niveau aspirant à occuper des responsabilités au sein des écoles – nous nous engagerons dans un plan de relève de l'assistance technique. L'actuelle convention entre les écoles et le Ministère des affaires étrangères prévoit déjà la réduction de 22 à 15 postes. La nouvelle convention qu'il faudra bientôt préparer, ne pourra que confirmer le mouvement.

Mais notre appui va bien au-delà, vous le savez bien, de la seule assistance technique. Pour le maintenir au niveau actuel, nous avons besoin de le justifier, d'être crédibles, au sein même de notre département ministériel (que beaucoup d'événements sollicitent, et qui doit être présent sur les nombreux fronts de formation, en Europe centrale et orientale, en Asie du sud-est, en Amérique latine), mais aussi face au Ministère de l'Economie et des Finances, crédibles également, et peut-être surtout, à l'égard d'une opinion publique de plus en plus soucieuse des conditions de la dépense publique.

A cet égard, l'EIER et l'ETSHER constituent à l'évidence un excellent dossier. Mais aidez-nous à vous aider !

Pour cela, l'évolution vers un conseil d'administration plus concentré et plus efficace, sans doute ouvert sur les milieux professionnels concernés (c'est un point que les experts éclairciront dans les semaines à venir), paraît infiniment souhaitable.

Il en va de même du redressement financier en cours, aujourd'hui bien engagé, et je tiens à vous dire que nous sommes extrêmement sensibles à l'effort consenti par la plupart des Etats membres pour être à jour de leurs contributions et régler tout ou partie de leur arriérés.

Enfin, tout ce qui peut conforter la qualité des formations, qu'elles soient initiales, continues ou « post-universitaires », par un partenariat accru avec les grandes écoles d'ingénieurs européennes (la coopération avec la remarquable Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne a ouvert la voie) constitue un élément déterminant de la crédibilité des écoles.

Nous serons, si vous le voulez bien, demain comme hier, à vos côtés. Mais nous avons besoin, aujourd'hui plus qu'hier, de justifier notre action et de disposer d'arguments emportant la conviction de tous ceux qui concourent à la décision financière.

Je vous remercie.

ALLOCUTION DE MADAME BENTE SCHILLER
(Conseiller Technique au Ministère Royal des Affaires Étrangères du Danemark)

Monsieur le Président du Conseil des Ministres, Mesdames et Messieurs les Ministres et Représentants des Etats Membres, Monsieur le Directeur du Groupe des Ecoles EIER-ETSHER, chers collègues Bailleurs de Fonds, Mesdames et Messieurs,

La Coopération danoise exprime tout d'abord ses vifs remerciements au Président du Conseil des Ministres des Ecoles EIER-ETSHER pour son précieux engagement personnel dans la situation extrêmement difficile qu'ont vécue les écoles pendant l'année 2000.

Cette situation a révélé l'urgence de la mise en application de sanctions rigoureuses pour les Etats membres qui ne respectent pas leurs obligations de paiements : la décision courageuse du Ministre sénégalais, Président en exercice du Conseil des Ministres, appuyé par le Ministre du Burkina Faso, pays hôte des Ecoles, non seulement permis une résolution rapide du problème, mais elle a aussi été le premier pas d'un ajustement structurel du Conseil d'Administration qui doit devenir un organe d'appui efficace à la gestion des Ecoles pour assurer la sécurité financière et leur fonctionnement.

La coopération danoise se réjouit aujourd'hui des conclusions des travaux de la réunion technique qui recommande la réalisation d'une étude portant sur le réaménagement général du cadre institutionnel entre autre, en professionnalisant le Conseil d'Administration.

Nous sommes heureux de vous confirmer que le financement de l'étude est acquis à travers la convention de financement signée fin 2000 entre les Ecoles et le Royaume du Danemark.

Pour 2001, la situation des Ecoles s'est améliorée. Cependant, elle reste précaire et il est important que le processus de restructuration aboutisse et que les résolutions du Conseil des Ministres soient concrétisées avant la fin de l'année.

Monsieur le Président du Conseil des Ministres, Mesdames et Messieurs les Ministres et Représentants des Etats Membres, Monsieur le Directeur du Groupe des Ecoles EIER-ETSHER, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous remercier tous, encore une fois, pour la qualité des échanges et la bonne ambiance de ces réunions, de vous souhaiter beaucoup de succès dans la poursuite de vos travaux et un bon retour dans vos pays respectifs.

Je vous remercie.

**SYNTHESE DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES
DU 30 JANVIER 2001**

Le 30 janvier 2001 s'est tenu à Dakar, à l'Hôtel NOVOTEL, le Conseil des Ministres du Groupe EIER-ETSHER, sous la présidence de Monsieur Abdoulaye BATHILY, Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique du Sénégal

Etaient présents :

- Mr Théodule DAH, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Environnement et de l'Eau, chargé de l'Eau du Burkina Faso,
- Mr ABÔUBAKARY ABDOULAYE, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, du Cameroun,
- Mr Gabriel DOTTE BADEKARA, Ministre d'Etat, chargé de la Promotion du Monde Rural de la Centrafrique,
- Mr Pierre NZILA, Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire, Supérieur chargé de la Recherche Scientifique du Congo,
- Mr Saleh KEBZABO, Ministre de l'Agriculture du Tchad,
- Mr Julien AKPAKI, Directeur Adjoint de Cabinet, Représentant le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique du Bénin,
- Mme Denise HOUPHOUET-BOIGNY, Directrice des Enseignements Supérieurs, Représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Côte d'Ivoire,
- Mr Hervé MOGOULA-ROBACKY, Conseiller Technique, Chargé des Ecoles Inter-Etats, Représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation Technologique, chargé des Relations avec les Institutions avec les institutions constitutionnelles du Gabon,
- Mr Mamadou SAMPIL, Conseiller du Premier Ministre, chargé de l'Enseignement Supérieur, Représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique de la Guinée,
- Mr Modibo HAÏDARA, Directeur de la Cellule de Planification et des Statistiques, Représentant le Ministre de l'Education du Mali,
- Mr Saadou Ebih Ould Mohamed El Hacem, Conseiller Technique chargé de l'Hydraulique, Représentant le Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie de la République Islamique de Mauritanie,
- Mme Maïkorema Zeïnabou BADERI, Conseillère technique, Représentant le Ministre du Développement Rural du Niger,
- Mr Damangue Labli KOMBATE, Conseiller Technique, Représentant le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Togo,

Ont pris aussi part aux travaux les Représentants des partenaires au développement (France, Danemark et Suisse).

Mr Thierry VIELLE, Adjoint au Sous-Directeur de la Coopération Universitaire et Scientifique à la Direction de la Coopération Scientifique, Universitaire et de la Recherche du Ministère des Affaires Etrangères de la France,

Mme Patricia BUSSONE, Conseillère Eau et Assainissement près l'Ambassade du Royaume du Danemark au Burkina Faso,

Mme Bente SCHILLER, Conseiller Technique au Ministère Royale des Affaires Etrangères du Danemark,

Mme Ingrid APELBAUM PIDOUX, Ambassadeur de Suisse au Sénégal.

M. Le Professeur Joseph TARRADELLAS, Directeur du laboratoire écotoxicologie, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne Suisse

Le Conseil des Ministres, après avoir délibéré à huis clos, a présenté en séance plénière ses conclusions relatives aux points suivants :

1) Présidence des Conseils d'Administration et des Ministres pour la période 2000 - 2003

La République du Cameroun a été désignée à la Présidence, la République Islamique de Mauritanie assurant la Vice-Présidence.

2) Evolution institutionnelle

Le Conseil a décidé :

- la création officielle du Groupe des Ecoles entraînant l'ajustement des textes suivants :
 - statuts des Ecoles,
 - statuts des personnels,
 - règlements intérieurs,
 - procédures internes,
 - organigramme.
- la réorganisation du cadre institutionnel qui passe par les étapes suivantes :
 - l'élaboration des termes de référence du projet de réorganisation institutionnelle du Groupe des Ecoles par une équipe constituée des représentants du Burkina Faso, du Cameroun, du Sénégal et de la Direction des Ecoles.
 - la diffusion des termes de référence à toutes les parties concernées pour avis et observations du document de projet de réorganisation et finalisation de ce document ;
 - la réalisation de l'étude par une équipe de juristes et d'experts ad hoc ;

- la communication des résultats de l'étude aux Etats membres et aux partenaires au développement pour avis et observations ;
- la finalisation du document à la lumière des avis et observations recueillis ;
- la validation du document final par consultation à domicile ou, au besoin, lors d'un Conseil des Ministres extraordinaire.

Ce processus s'achèvera avant le 31 décembre 2001.

3) Sécurisation financière du Groupe des Ecoles

La situation financière des Ecoles sur les 10 dernières années a été caractérisée par un accroissement important des arriérés de paiement des contributions dues par les Etats membres, ce qui a conduit à l'assèchement de la trésorerie au début de 1999 et a un risque de cessation de paiement.

Le conseil a réaffirmé la volonté des Etats d'assainir cette situation.

Il a donné mandat au Président du Conseil des Ministres :

- de convenir avec les Etats débiteurs d'un plan d'apurement des arriérés de contributions sur 5 ans au plus ;
- d'appliquer des mesures de report d'admission aux candidats nouvellement reçus en cas de non paiement pour deux promotions successives, de la contribution de l'année en cours et de la part des arriérés ;
- de ne pas renvoyer d'étudiants en cours de scolarité pour cause de non respect des engagements financiers des Etats dont ils sont ressortissants.

4 – Questions diverses

Suite à la non tenue du Conseil d'Administration pendant deux années consécutives, le Conseil des Ministres a instruit le Président du Conseil d'Administration de faire examiner les rapports du Commissaire aux comptes pour les exercices 1998 et 1999 ainsi que le budget de l'année 2001 par consultation à domicile ou lors d'un Conseil d'Administration afin de donner quitus au Directeur pour sa gestion.

Le Conseil a souhaité l'amélioration de la communication entre le Directeur et les Représentants.

Concernant la gestion des Ecoles, le Conseil a invité le Directeur à poursuivre l'effort d'africanisation par une plus grande responsabilisation des directeurs et cadres africains.

Le Conseil a recommandé que l'intérim soit confié à l'un des Directeurs des Etudes et que les pratiques soient formalisées dans les prochains textes.

Les personnels ATS, Enseignants et les Représentants des Elèves ont délivré des messages faisant part de leurs préoccupations. Le Conseil tout en notant la disponibilité de la Direction à satisfaire les doléances des personnels dans la mesure du possible, a invité celle-ci à renforcer la communication et à dégager des propositions et des solutions concertées qui préservent les avantages sociaux et les avantages acquis.

Enfin, le Conseil a pris connaissance du fait que le fonds documentaire du Comité Inter Africain d'Etudes Hydrauliques, confié à la garde des Ecoles, n'est pas exploité et est en voie de dégradation. Aussi a-t-il demandé au Directeur de se rapprocher des autorités du Burkina Faso pour définir les conditions d'un usufruit au profit du pôle de l'eau.

DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

DECISION N°1 CM / EIER-ETSHER / 2001

Relative à la création du Groupe EIER/ETSHER

Le Conseil des Ministres des Ecoles EIER et ETSHER, réuni en session ordinaire le 30 janvier 2001 à Dakar, République du SENEGAL,

Rappelant sa volonté exprimée lors du Conseil des Ministres de 1997 quant au rapprochement des deux Ecoles par la mise en place d'un Directeur commun à la rentrée scolaire 1998-1999,


Approuvant le déroulement des actions de rapprochement engagées,


Décide que soit transposée dans tous les textes concernés la réalité de la constitution du Groupe des Ecoles EIER-ETSHER,

Confirme que le respect de leurs identités et de leurs spécificités doit être prioritaire.

Dakar le 30 janvier 2001

Le Président du Conseil des Ministres


Abdoulaye BATHILY
Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique
du SENEGAL



DECISION N°2 CM / GROUPE EIER-ETSHER / 2001

***Relative à l'application des mesures de non admission
des candidats de pays débiteurs***

Le Conseil des Ministres du Groupe EIER-ETSHER, réuni en session ordinaire le 30 janvier 2001 à Dakar, République du SENEGAL,

Considérant le niveau encore important des arriérés de contributions des Etats membres,

Considérant les résultats positifs enregistrés lors de la mise en application des mesures coercitives à l'endroit des pays débiteurs,

Considérant la nécessité pour les Etats membres du Groupe des Ecoles d'honorer leurs engagements financiers sur une base régulière annuelle,

Exprime la volonté politique des Etats membres d'assainir la situation financière,


Donne mandat au Président du Conseil des Ministres de convenir avec les Etats endettés d'un plan d'apurement de leurs arriérés sur une période de 5 ans au plus,

Décide :

- d'appliquer les mesures de report d'admission des candidats nouvellement admis en cas de non paiement de la contribution annuelle et de la part correspondante aux arriérés pour deux promotions successives d'élèves recrutés ;
- de ne pas renvoyer des étudiants en cours de formation pour non respect des engagements financiers de leur pays.

Dakar le 30 janvier 2001

Le Président du Conseil des Ministres



LE PRÉSIDENT

Abdoulaye BATHILY
Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique
du SENEGAL

DECISION N°3 CM / GROUPE EIER-ETSHER / 2001

***Relative à l'annulation de la contribution des Etats
frappés par la mesure de non admission des étudiants***

Le Conseil des Ministres du Groupe EIER-ETSHER, réuni en session ordinaire le 30 janvier 2001 à Dakar, République du SENEGAL,

Conscient de la pénalisation des Etats frappés par la mesure de non admission de leurs étudiants,

Décide de la suspension, pour l'année concernée, de la contribution de solidarité des Etats frappés par la mesure de non admission de leurs étudiants.

Dakar le 30 janvier 2001

Le Président du Conseil des Ministres


LE PRÉSIDENT
EIER-ETSHER
Ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique
du SENEGAL

DECISION N°4 CM / GROUPE EIER-ETSHER / 2001

**Relative à l'évolution institutionnelle
du Groupe des Ecoles Inter-Etats de Ouagadougou**

Le Conseil des Ministres du Groupe EIER-ETSHER, réuni en session ordinaire le 30 janvier 2001 à Dakar, République du SENEGAL,

Considérant que l'évolution du marché de l'emploi des diplômés débouche prioritairement sur des postes hors du service public,

Considérant que la mise en application des décisions arrêtées lors du Conseil des Ministres de juillet 1997 a révélé une distorsion entre les dispositions statutaires et les moyens de leur mise en œuvre,

Décide de faire évoluer le dispositif institutionnel du Groupe selon les étapes suivantes :

- élaboration des termes de référence du projet de réorganisation institutionnelle du Groupe des Ecoles par une équipe constituée des représentants du Burkina Faso, du Cameroun et du Sénégal ;
- diffusion des termes de référence à toutes les parties concernées pour avis et observations du document de projet de réorganisation et finalisation de ce document ;
- réalisation de l'étude par une équipe de juristes et d'experts ad'hoc ;
- communication des résultats de l'étude aux Etats membres et aux partenaires au développement pour avis et observations ;
- finalisation du document à la lumière des avis et observations recueillis ;
- validation du document final par consultation à domicile ou, au besoin, lors d'un Conseil des Ministres Extraordinaires.

Dakar le 30 janvier 2001



Le Président du Conseil des Ministres

Abdoulaye BATHILY
Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique
du SENEGAL

RECOMMANDATION

Relative à l'actualisation du Conseil d'Orientation et du Conseil Scientifique et Pédagogique

Le Conseil des Ministres du Groupe EIER-ETSHER, réuni en session ordinaire le 30 janvier 2001 à Dakar, République du SENEGAL,

Considérant les dispositions statutaires de l'EIER et de l'ETSHER relatives à la création d'un Conseil d'Orientation et d'un Conseil Scientifique et Pédagogique,


Considérant l'évolution du marché de l'emploi des diplômés auquel doivent s'adapter les formations de l'EIER et de l'ETSHER,

Ayant constaté que ces organes statutaires n'ont pas fonctionné depuis plusieurs années,


Demande au Directeur du Groupe EIER-ETSHER de prendre les dispositions nécessaires en vue d'une dynamisation de ces organes.

Dakar le 30 janvier 2001

Le Président du Conseil des Ministres



LE ~~PRÉSIDENT~~ **Abdoulaye BATHILY**
Ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique
du SENEGAL



MOTION SPECIALE GROUPE EIER/ETSHER 2001

Remerciements au pays hôte

Le Conseil des Ministres du Groupe des Ecoles Inter-Etats d'Ingénieurs et des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural , réuni le 30 janvier 2001 à DAKAR, SENEGAL,

Remercie chaleureusement le SENEGAL pour l'accueil réservé aux Ministres et leurs collaborateurs ainsi qu'aux personnels du Groupe EIER-ETSHER et du CREPA,

Prie Monsieur le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique, de bien vouloir transmettre :

- à son Excellence Monsieur Abdoulaye WADE, Président de la République du SENEGAL,
- au Gouvernement et au Peuple Sénégalais,

l'expression de sa profonde gratitude pour la sollicitude dont les Ministres et les Représentants des Etats ont fait l'objet tout au long de leur séjour au SENEGAL et qui a permis le bon déroulement de la deuxième session du Conseil des Ministres du Groupe des Ecoles de Ouagadougou.

Dakar le 30 janvier 2001



Le Conseil